

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU 27 SEPTEMBRE 2017**

Modification des horaires de travail des agents techniques des espaces verts en période de canicule

Le Conseil municipal, après avis favorable du comité technique, à l'unanimité, approuve la modification des horaires des agents des services techniques espaces verts en période de canicule (à partir de 32°C) soit 6h00-12h00,

L'heure manquante journalière sera récupérée sur les heures inscrites au tableau des heures supplémentaires.

Repas des aînés

Le Conseil Municipal, afin d'organiser au foyer-club, le repas des aînés de + de 70 ans le dimanche 07 janvier 2018 :

- décide par 12 voix pour et 3 voix contre de retenir la proposition du restaurant « Le Manguier » à PEYRAT DE BELLAC (22 € le repas vin, café et service compris)
- de retenir la proposition de SONO FANTASIA à MEZIERES SUR ISSOIRE pour l'animation (300 €)

Mises à disposition du foyer-club

Le Conseil Municipal décide :

- A l'unanimité, d'accorder gratuitement le foyer-club à Mr THIBAUD, organisateur du téléthon du vendredi 08 au dimanche 10 décembre 2017.
- Par 11 voix pour et 4 abstentions, d'accorder le foyer-club à la Paroisse Notre Dame de Lorette le dimanche 14 janvier 2018 au tarif de 165 € afin d'organiser son loto annuel
- Par 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, d'accorder le foyer-club à l'association « EGALISE » le samedi 17 mars 2018 au tarif de 165 € à l'occasion de sa soirée africaine.

Programme de voirie 2018 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De retenir les propositions de travaux ci-dessous pour un montant total de 66 000 € HT
- De solliciter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'ATEC
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.

VC	Nature des travaux	Dépenses HT	Dépenses TTC
VC n°18 Gauchoux-Bas	Reprofilage et réfection de la couche de roulement en enrobé « EB10 Roul »	27 250 €	32 700 €
VC n°16 Gauchoux-Haut	Reprofilage et réfection de la couche de roulement en enrobé « EB10 Roul »	29 750 €	35 700 €
VC n°5 Bellevue-Tous-Vents	Scarification mécanique des rives et fourniture et mise en œuvre d'enrobé « EB10 Roul »	9 000 €	10 800 €
TOTAL		66 000 €	79 200 €

Aménagement de la Place Saint Maixent : Demande de subventions

Mme le Maire présente à l'assemblée une proposition d'aménagement de la Place Saint Maixent afin de mieux délimiter les espaces de stationnement, de circulation, d'améliorer la sécurité des usagers en créant des cheminements piétons et en créant un espace de convivialité.

Ces travaux s'élèveraient à un montant estimatif de 130 485 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux
- Demande à la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche (CCHLEM) d'inscrire ces travaux au plan actuel des CDDI
- Sollicite une subvention du conseil Départemental au titre des C.D.D.I. pour le financement de ces travaux à hauteur de 50 % du montant HT de ces travaux ainsi qu'une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Rénovation des vestiaires, douches, WC et local arbitre du stade (carrelage) : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Mme le Maire présente à l'assemblée deux devis pour la fourniture et pose de carrelage dans les 3 vestiaires, les douches, les WC et le local arbitre du stade municipal :

- Devis MESMIN à LIMOGES 8 937.93 € HT soit 10 725.52 € TTC
- Devis DUFOUR à BLOND 8 833.71 € HT soit 10 600.46 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux
- Sollicite une subvention du conseil Départemental au titre des C.T.D. pour le financement de ces travaux.

Création d'un réseau unitaire (eaux usées et pluviales) Route de Beaujour : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Mme le Maire présente à l'assemblée une étude pour la création d'un réseau unitaire (eaux usées et pluviales) Route de Beaujour afin de décharger le collecteur des « Platanes » vers le collecteur « Rue du Lieutenant Lacoste » en cas de fortes pluies ou épisodes orageux. En effet, des inondations ont été constatées lors de ces surcharges d'arrivées d'eaux.

Le montant des travaux s'élève à 35 535 € HT auquel s'ajoute le montant des honoraires (3 375.83 € HT) ce qui représente un coût total HT de 38 910.83 € soit 46 692.99 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve ces travaux
- Sollicite une subvention du conseil Départemental au titre des C.T.D. pour le financement de ces travaux.

Implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications avenue du Stade

Mme le Maire informe l'assemblée que TDF (Télédiffusion : hébergeur de téléphonie mobile) doit implanter 44 antennes le long de la ligne TER (Poitiers-Limoges) dont 1 sur la commune de PEYRAT-DE-BELLAC. TDF a donc besoin d'un terrain à louer d'environ 160 m². Le loyer annuel s'élèverait à 1500 € / an sur une période de 12 ans.

Un pylône de 30 mètres avec 3 azimuts (antennes directionnelles qui couvrent 360 °) serait donc implanté sur une partie du terrain communal cadastré section B n°614 au stade à l'angle de l'avenue du Stade et de la route du Breuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

- Approuve ce projet
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

Motion concernant l'enfouissement de pneus et déchets caoutchouteux sur le site d'ALVEOL

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 5 abstentions se prononce pour une suspension du transport et l'enfouissement de ces déchets sur le site ALVEOL. Ce moratoire permettrait de travailler sur la recherche de solutions respectueuses de la santé et de l'environnement pour lesquelles le SYDED doit œuvrer.

Motion relative à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que les soldats fusillés pour l'exemple lors du 1^{er} conflit mondial (accusés de désertion devant l'ennemi et injustement condamnés par des Conseils de Guerre) soient reconnus à part entière, à l'exclusion des condamnations de droit commun, comme des soldats de la Grande Guerre, morts pour la France, de façon à permettre leur réhabilitation pleine, publique et collective, et l'inscription de leurs noms sur tous les Monuments aux Morts des communes.

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 27 septembre 2017 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait 02 octobre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
M. FRED AIGUE-POUPON